Vote sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du 19 novembre 2026

Une motion pure et pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellations	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et pure et simple			
						Votes nominatifs	OUI	NON	ABST.
1	- de Mme Sarah Schlitz (Ecolo-Groen) sur "le retard de versement des subsides fédéraux aux CPAS" **(n° 337)** - de M. François De Smet (DéFI) sur "le retard intervenu dans le versement aux CPAS des subsides fédéraux liés au RIS" **(n° 338)** - de Mme Sofie Merckx (PVDA-PTB) sur "le retard de versement des remboursements fédéraux aux CPAS" **(n° 339)** - de Mme Marie Meunier (PS) sur "le retard de paiement des subsides fédéraux aux CPAS" **(n° 340)**	à la ministre de l'Asile, de la Migration et de l'Intégration sociale, chargée de la Politique des Grandes Villes	Séance plénière du 19 novembre 2026	• **motions de recommandation** par Sarah Schlitz (Ecolo-Groen), François De Smet (DéFI), Sofie Merckx (PVDA-PTB) et Marie Meunier (PS) • **motion pure et simple** par Axel Ronse (N-VA), Benoît Piedboeuf (MR), Oskar Seuntjens (Vooruit), Aurore Tourneur (Les Engagés) et Nawal Farih (cd&v)	/	p. 55 Détail: p. 61	76	53	0